

L'orient le jour - Saedi 11 dec 2004

**DROITS DE L'HOMME** - Campagne de la « Mémoire de la guerre et compensation aux victimes »

## Se souvenir pour mieux tourner la page

Parents de disparus, personnes déplacées et handicapés de guerre : pour la première fois, les victimes qui souffrent toujours dans leur chair et dans leur cœur, quinze ans après l'arrêt des combats, se réunissent pour participer à une campagne lancée par des dizaines d'ONG, et intitulée « Mémoire de la guerre et compensation aux victimes ». C'est lors d'une conférence de presse hier que le coup d'envoi a été donné. Ni le lieu ni la date n'ont été choisis au hasard : les parents de disparus et les représentants des ONG se sont réunis à 10h30 au niveau de « l'immeuble classé » de Sodeco, cette bâtisse jaune toujours en ruine, le jour anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme.

À même le trottoir (se réunir à l'intérieur de la vieille bâtisse endommagée se serait avéré trop risqué), des personnes s'étaient regroupées, des militants mais aussi des parents de disparus, tenant en main les photos de leurs proches, éternels jeunes hommes et femmes aux vies brisées, dont ils ne savent plus rien, ou si peu, depuis des années. À l'instar de Oum Mohammed qui pleure encore son frère ou de Souad Rida, qui déclare avoir vu, de ses propres yeux, son fils détenu dans un camp palestinien, et réclame sa libération. Tous ont été visiblement déçus du peu d'empresse-

ment des autorités à dévoiler le sort de leurs proches. Ils s'accrochent à l'idée de cette campagne, une initiative de plus pour ramener leur cause au devant de la scène, dans un contexte d'amnésie générale.

Wadad Halwani, présidente du Comité des parents de disparus, qui a elle-même perdu toute trace de son mari depuis 1982, insiste sur le fait que « *c'est la première fois que les victimes - déplacés, handicapés et parents de disparus - se retrouvent dans un même combat, à la veille du trentième anniversaire du déclenchement de la guerre* ». Elle ajoute que « *bâtir la paix est la responsabilité de toute une société, celle-ci devant se solidariser avec nous pour nous donner plus de force* ». Cet argument est repris par Nizar Amine, porte-parole de la campagne, qui appelle « *toutes les organisations concernées par une paix durable, seule capable d'empêcher la rue libanaise de s'embraser à nouveau, à se joindre à nous pour mener cette campagne en faveur des victimes* ».

Les organisations qui se sont alliées pour mener cette campagne sont nombreuses : outre le Comité des parents de disparus, il y a le Mouvement social, l'Union des handicapés du Liban, Mirsad, « Majallat al-Yassari », l'Association libanaise des droits de l'homme, le Mouvement de la paix permanente,

le Mouvement de la gauche démocratique, l'association « Midane » pour la recherche et le développement, la Ligue « Tharaya », le Courant de la société civile, « Al-Khat al-Moubachar », l'association Amel, « Hurriyat Khassa », le Comité des détenus en Syrie, le Comité de suivi des détenus dans les geôles israéliennes, l'Association libanaise pour la démocratie des élections, le Centre médiatique alternatif, le Centre pour la loi et la société...

Nizar Amine, qui a lu le communiqué des ONG, commence par condamner « *la ligne politique adoptée qui vise à effacer le souvenir des victimes et la mémoire* », et qui « *alimente le sectarisme sous toutes ses formes* ». Il s'est attardé sur l'incapacité des commissions successives, chargées de faire la lumière sur le sort des disparus, d'apporter une réponse à leurs parents, « *préférant jusqu'à présent dissimuler les preuves présentées par les plaignants* ». Quant aux handicapés, la non-application de la loi n° 220 les pousse à frapper aux portes « *des organisations humanitaires souvent de nature confessionnelle* ». « *Pour ce qui est du dossier des déplacés, aucune réelle réconciliation ne sera possible tant que seront omis les aspects humains et l'autocritique, et tant que les sommes versées indifféremment aux déplacés et aux déplaceurs seront*

*perçues par eux comme le prix d'une coexistence future* », a poursuivi M. Amine.

La campagne a nécessité des réunions régulières entre les ONG dès le 18 avril 2004. Les participants publient plusieurs recommandations, comme celles de la réintroduction des notions de « *crimes de guerre* » et « *crimes contre l'humanité* » dans le code pénal, et de la mise en place d'une « *réconciliation réelle en vertu de laquelle les responsables des crimes de guerre s'engagent à redonner aux victimes leurs droits* ». Le dialogue, l'aide humanitaire aux victimes de guerre, la désignation d'une journée nationale pour la mémoire et la construction d'un mémorial, le travail d'autocritique, les éclaircissements sur le sort des disparus par la commission formée à cet effet, l'intégration des handicapés, la clôture du dossier des déplacés et la documentation des faits de la guerre de manière objective... Tout cela fait partie des recommandations des ONG.

Se souvenir et traiter les victimes avec justice pour tourner définitivement la page de la guerre, tel est le mot d'ordre de cette campagne. Dans ce cadre, des comités seront formés pour établir le contact avec les différentes parties intéressées et traiter toutes les questions soulevées.

Suzanne BAAKLINI